



Tous et toutes en grève le 5 février

Les agents de la DGFIP sont dans l'oeil du cyclone : Prélèvement A la Source, fin de la séparation ordonnateur/comptable avec **détachement d'office des agents** dans les collectivités locales, remise en cause du contrôle fiscal, **fin de l'affectation à la RAN et à la mission**, poursuite du **gel de nos salaires**, aggravation des **suppressions d'emplois...**

NOUS DEVONS DIRE STOP !!!

Face à une mobilisation persistante, le gouvernement accentue la répression en tentant de remettre en cause le droit de manifestation pourtant garanti dans la Constitution et accélère les contre-réformes.

A la DGFIP, pour tenter de pacifier les mobilisations des agents confrontés à la mise en place du P.A.S., M Darmanin a décidé d'une aumône de 200,00 € pour tous ceux amenés à mettre en œuvre le P.A.S.

Alors que **tous les services sont confrontés à un sous-effectif massif**, alors que **les menaces contre nos statuts et nos missions se concrétisent**, c'est un affront pour tous les agents !

A minima, nous exigeons d'avoir 1 000 € immédiatement !

Nous revendiquons la **revalorisation du point d'indice et son dégel !**

Nous exigeons le **retrait des mesures détruisant nos missions et compromettant notre avenir** en tant que fonctionnaires d'État !

La fin de l'affectation à la RAN et à la mission au profit du département, remet en cause nos garanties de maintien sur nos sites et sur nos missions d'affectation. Ce sont les premiers préalables à la **remise en cause de nos statuts**, avec l'objectif déclaré du gouvernement de préparer les transferts d'agents de la DGFIP sur les collectivités locales ou d'autres administrations.

La loi de finances 2019 représente la première attaque dans ce domaine avec la possibilité de **création d'agences comptables pour les collectivités** soumises à la **contractualisation** et les **centres hospitaliers soumis à la certification des comptes**. En effet, le texte prévoit un **détachement d'office de 3 ans auprès de la collectivité ou de l'hôpital en question des agents en charge de la gestion du dossier**, avec maintien de salaire mais en occultant de préciser qu'en cas de détachements **les règles administratives qui s'appliquent ne sont plus celles de la DGFIP** (horaire de travail variable, congés et RTT, récupérations, ...).

En outre, qui dit « détachement » dit à ce jour « possibilité de réintégration à la fin des 3 ans » mais **dans quelles conditions** au vu des projets d'évolution de la DGFIP ???

C'est le contenu du projet de **loi sur la modernisation de la Fonction Publique, dévitalisant les CAP de mutation/affectation** et visant à **organiser les transferts vers d'autres administrations** au fur et à mesure des restructurations et **des suppressions d'emplois !**

Pendant ce temps **les agents des SIP et des SIE naviguent à vue** pour mettre en œuvre la réforme décrite du P.A.S. : **manque de formations pour les agents, impossibilité d'utiliser tous les modules des applications, multiplications des cellules téléphoniques, insuffisance du nombre d'habilitation possible sur chaque site face à une population désemparée...**

Nous n'avons pas à être les victimes des choix politiques d'**un gouvernement qui liquide actuellement le système fiscal existant !**

Face à l'afflux d'usagers, au téléphone, aux mails par milliers, **nous sommes dans l'incapacité d'accomplir nos missions** et nous sommes obligés de nous consacrer à faire le service après-vente d'une **réforme chaotique et mal préparée.**

Pour seule réponse, l'administration a décidé de supprimer 61 emplois en 2019 dans notre DDFIP, dont la moitié dans les SIP !

Le contrôle fiscal quant à lui est confronté à **une hausse de la politique du chiffre**, avec notamment **15 points d'impacts par vérificateurs**, une **hausse des objectifs pour les agents en PCE** et la **priorisation sur les données issues du data-mining** en lieu et place des données de terrain des agents.

Cela entraîne une **dégradation continue des conditions de travail** pour tous ceux affectés à des tâches de contrôle fiscal, dégradation qui impacte l'efficacité des contrôles que nous sommes amenés à effectuer.

Les Centres Prélèvement Service, les Pyrénées-Atlantiques appelaient à la grève reconductible le 28 janvier, la Gironde a déjà effectué une semaine de grève, de nombreux départements de la région parisienne appellent en intersyndicale à se saisir de la grève le 5 février...

Les organisations syndicales de la DDFIP 93 appellent l'ensemble des agents à se mettre en grève le 5 février ;

Elles appellent à se réunir dès que possible à l'occasion d'HMI ou d'assemblées générales sur leur site pour préparer la suite du mouvement (grève, opération ciblée, ...)!

Pour nos salaires, pour nos statuts, pour nos missions !

Tous en grève et en manifestation le 5 février !